



HAL
open science

Un statère des Parisii découvert au Molay-Littry (Calvados)

Pierre-Marie Guihard

► **To cite this version:**

Pierre-Marie Guihard. Un statère des Parisii découvert au Molay-Littry (Calvados). Bulletin de la Société Française de Numismatique, 2018, 73 (03), pp.72-79. hal-02024995

HAL Id: hal-02024995

<https://hal.science/hal-02024995>

Submitted on 1 Jul 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

SOMMAIRE

ÉTUDES ET TRAVAUX

- 66 **Marion DELCAMP, Jérôme JAMBU**
Café sucré chez les monnayeurs de Bordeaux à la fin du XVIII^e siècle

CORRESPONDANCES

- 72 **Pierre-Marie GUIHARD**
Un statère des *Parisii* découvert au Molay-Littry (Calvados)
- 80 **Jean-Paul BAILLEUL**
Réflexions sur les deniers attribués à Charlemagne
et portant la légende EXMETALLONOVO

SOCIÉTÉ

- 85 Compte rendu de la séance du 03 mars 2018
93 Instructions aux auteurs

PROCHAINES SÉANCES

SAMEDI 07 AVRIL 2018 - 14h00 - Salle Fabri - INHA
SAMEDI 05 MAI 2018 - 14h00 - Quadrilatère Richelieu - BnF
01-03 JUIN 2018 - Journées Numismatiques à Orléans

CORRESPONDANCES

Pierre-Marie GUIHARD*

Un statère des *Parisii* découvert au Molay-Littry (Calvados)¹

À l'examen du monnayage d'or attribué aux *Parisii*, l'observateur sensible à la plastique de l'art gaulois sera traversé par le sentiment d'une singulière beauté – si bien qu'on a pu trouver notamment l'image du cheval des *Parisii*, présent au revers de leur monnaie, « caricaturale » ou d'« atmosphère sidérale »². Point de surprise alors que ce monnayage figure parmi les plus célèbres des études numismatiques sur l'âge du Fer. En 1967, J.-B. Colbert de Beaulieu soutenait une thèse sur les problèmes proprement numismatiques posés par les espèces parisiaques en or. Trois ans plus tard, il publiait le résultat de ses recherches dans un ouvrage intitulé *Les monnaies*

* Université de Caen Normandie / Centre Michel de Boüard-CRAHAM UMR 6273.
Courriel : pierre-marie.guihard@unicaen.fr

1. Je remercie M^{me} Sylvia Nieto-Pelletier pour ses commentaires.
2. Des appréciations qui ont été relevées par BAYET 1970, p. 16.

*gauloises des Parisii*³. Un travail devenu incontournable qui a fourni la base aux quelques études ultérieures abordant le monnayage d'or des *Parisii*⁴.

C'est à l'occasion d'une trouvaille effectuée fortuitement en janvier 2017, dans le département du Calvados (commune du Molay-Littry, INSEE 14370), que l'opportunité nous est donnée aujourd'hui de compléter la connaissance de ce monnayage⁵. En excellent état de conservation, la pièce, un statère d'or, se situait en dehors de tout contexte archéologique⁶. Rien en apparence ne justifie sa présence à cet endroit. On peut en donner la description suivante (figure 1) :



Figure 1 - Statère des *Parisii* découvert au Molay-Littry (Calvados).

- D/ Le droit est orné d'une tête humaine à droite dotée d'une chevelure faite de mèches enroulées à leur extrémité. Entre ces mèches et le visage, on distingue deux croissants caractéristiques des statères dits « au flan large »⁷. Une esse se déroule devant le visage. L'œil est punctiforme, le nez très droit, les lèvres sont un demi-cercle bouleté. La coupe du cou est suivie, en bas, de stries verticales et parallèles.
- R/ Le revers présente un cheval à gauche, qui trace un profil mince et sinueux très élégant. Au-dessus de son dos se développe un ornement réticulé, caractéristique qui se retrouve sur l'ensemble du monnayage des *Parisii*. La crinière est figurée par une longue ligne perlée, qui se termine en spirale. Un lien onduleux part de la bouche de l'animal. Sous les jambes avant, apparaît une rosace, constituée de sept globules.

3. COLBERT DE BEAULIEU 1970.

4. SCHEERS 1972 ; FISCHER 1981, p. 182-187 ; 1984 ; DELESTRÉE, TACHE 2002, p. 41-43, série 12 ; SILLS 2003, p. 268-301.

5. La trouvaille a fait l'objet d'une déclaration de découverte le 31 janvier 2017 auprès du SRA de Normandie. Cette étude n'aurait pas été possible sans l'aide de M. Karim Gernigon, conservateur régional de l'archéologie : nous tenons à lui exprimer notre vive gratitude. Pour leur aide généreuse, nous remercions également M. Yannick Denise, auteur de la trouvaille, et M. Pascal Couanon, technicien de recherche au Service régional de l'archéologie.

6. Aucune corrélation avec un éventuel contexte archéologique défini n'a pu être établie lors de l'intervention (une prospection de surface) du Service régional de l'archéologie à l'endroit même de la découverte.

7. Leur zone de distribution privilégiée s'établit du littoral à l'Oise et de l'actuelle Belgique jusqu'à la Seine, et se prolonge sur le sud de l'île de Bretagne : cf. LT 7878, 7886, pl. XXXII ; SCHEERS 1977, série 8 ; DELESTRÉE, TACHE 2002, série 11 ; SILLS 2003, p. 125-159 (Gallo-Belgic A) ; SILLON 2014, p. 114-130.

Cette monnaie pèse 7,13 g pour un module de 22 mm et l'orientation des coins est à 2 heures. Selon la classification de J.-B. Colbert de Beaulieu, elle appartient à la deuxième classe des sept classes des statères des *Parisii*⁸. Dans son ouvrage, J.-B. Colbert de Beaulieu recensait et citait 8 statères appartenant à cette classe II⁹, pour laquelle quatre coins de droit et quatre de revers étaient connus¹⁰. Depuis lors, 24 nouveaux exemplaires – en comptant celui du Molay-Littry – sont venus au jour. Au total, le nombre des exemplaires de cette classe II se monte à 32 individus qui autorisent une étude des liaisons de coins¹¹ (figure 2). Cette étude demandera certainement à être encore complétée, mais, avec 5 coins de droit et 5 coins de revers, la couverture est déjà satisfaisante ($n/d = 5,8$ ¹²). Le statère du Molay-Littry est issu des coins D2 et R4, derrière lesquels se rangent plus de 40 % des exemplaires ici recensés.

La datation de l'ensemble des monnaies en or attribuées aux *Parisii* n'est due pour l'instant qu'à des observations d'ordre numismatique, qui méritent toutefois d'être sérieusement prises en compte. Il a été souligné que les premières monnaies en or au flan large des *Parisii* (type dit « de Sarcelles ») s'inspiraient des statères « au flan large » du Nord-Ouest¹³. Or, nous savons que ces derniers figuraient dans le trésor de Tayac (Gironde), dont l'enfouissement selon les études les plus récentes doit remonter au début de LT D1¹⁴ (150-100 av. J.-C.). Ils offriraient donc un *terminus* aux statères des *Parisii* et à leurs divisions, dont la production se situerait au sein d'une fourchette chronologique large, comprise entre la seconde moitié du II^e siècle av. J.-C. pour les premières émissions¹⁵ et le courant du I^{er} siècle av. J.-C. pour les dernières. Par son type, le statère du Molay-Littry diffère sensiblement des premières émissions des *Parisii*. On constatera aussitôt une déformation plus complète des motifs : ainsi, au droit, le profil est très schématique en mettant l'accent sur des segments de visage.

8. COLBERT DE BEAULIEU 1970, p. 7-14. AUX sept classes définies par J.-B. Colbert de Beaulieu s'ajoute par la suite une huitième classe : cf. DHÉNIN 2000. Le classement proposé par J.-B. Colbert de Beaulieu n'a pas été suivi par J. Sills, qui a fait de la classe II une classe 4a dans le cadre de la typologie interne d'un seul atelier (*Mint A*) : cf. SILLS 2003, p. 269, tab. 29 et p. 273.
9. Il signale la découverte d'un statère à Dangu (Eure) et un autre à Belloy (Oise) : COLBERT DE BEAULIEU 1970, p. 10, n. 44 et p. 14, n. 49. À ces deux découvertes, il ajoutait 3 exemplaires issus de collections publiques (BN 7782 ; musée de Zurich n° 3084.52 ; musée de Rennes, sans n° d'inventaire) et 3 exemplaires qui passèrent dans des ventes sur offres (Vente Vinchon-Ciani, 6/5/1955, pl. I, 6 ; Vente Lockett, 6/6/1955, n° 122 ; Vente Vinchon, 11/2/1963, pl. I, 8) : COLBERT DE BEAULIEU 1970, p. 10 et 11, n. 45-47.
10. COLBERT DE BEAULIEU 1970, p. 12.
11. Nous nous basons ici sur l'étude caractériscopique des statères des *Parisii* réalisée par SILLS 2003, p. 493-494, tout en la complétant de nouveaux exemplaires apparus sur le marché depuis 2003.
12. Il est donc permis de distinguer 5 coins de droit et de revers différents (d) sur les 29 exemplaires encore exploitables de l'échantillon (n), soit une représentation moyenne de 5,8 pour chaque coin (n/d). Cette valeur fournit à elle seule une appréciation – d'autant plus fine que l'indice sera élevé – sur la qualité de l'échantillon retenu. Un indice de 8, par exemple, paraît nous assurer du caractère quasi-exhaustif de l'échantillon. Pour une présentation de la méthode voir CARTER 1981.
13. DELESTRÉE, TACHE 2002, série 11, p. 40 (cl. III) ; SILLS 2003, p. 269 et suiv. (cl. 1-2).
14. BOUDET 1987, p. 112 ; HASELGROVE 1999, p. 116, 127 ; SILLS 2003, p. 219 ; GORPHE 2009.
15. Pour SILLS 2003, p. 336 : « Firstly, the contemporaneity of the Gennevilliers types [ou type "de Sarcelles"] with Gallo-Belgic A [ou type "au flan large"] allows a much earlier date for the start of the series than he proposed, and mint A class 1 could have begun as early as c. 150. »

N°	Dénomination	Coins de droit	Nb d'ex.	Coins de revers	Nb d'ex.
1	Vente Bourgey 14/4/1910 (lot 514)	D1	11	R1	7
2	Vente Bourgey 27/10/1913 (lot 251)	D1		R1	
3	Musée Rennes (n° 1089) : Colbert de Beaulieu 1970, fig. 9, n° 4	D1		R1	
4	Vente Vinchon 29/10/2002 (lot 46)	D1		R1	
5	Fischer 1984, p. 47, fig. 1	D1		R1	
6	Vente Rassion 28/3/1981 (lot 39)	D1		R1	
7	Vente Sixbid.com 2/12/2016 (lot 9)	D1		R1	
8	Hesdin-l'Abbé (Pas-de-Calais) : Leclercq 1979	D1		R2	4
9	Vente Vinchon 17/12/1996 (lot 270)	D1		R2	
10	Vente BPN/Nomisma mars 1984 (n° 217) = Le Dantec 1987, p. 562, fig. 1, n° 2	D1	R2		
11	Vente icollector.com 31/1/2012 (n° 3094)	D1	R2?		
12	BN 7782 : Colbert de Beaulieu 1970, fig. 9, n° 1	D2	13	R3	2
13	Musée Carnavalet : Fischer 1981, p. 184, fig. 2a	D2		R3	
14	Vente Vinchon 11/2/1963 (lot 8) : Colbert de Beaulieu 1970, fig. 9, n° 5	D2		R4	12
15	Le Dantec 1987, p. 562, fig. 1, n° 1	D2		R4	
16	Roth 1912, n° 136 = Vente Lockett, 6/6/1955, n° 122 : Colbert de Beaulieu 1970, fig. 9, n° 2	D2		R4	
17	Delestrée, Tache 2002, n° 79	D2		R4	
18	Vente Bourgey 5/12/1910 (lot 512)	D2		R4	
19	Vente Glendining 1/12/1927 (lot 433)	D2		R4	
20	Vente Vinchon 17/11/1990 (lot 116)	D2		R4	
21	Vente Vinchon 13/4/1991 (lot 58)	D2	R4		
22	Vente Vinchon/Ciani 6/5/1955 (lot 6) : Colbert de Beaulieu 1970, fig. 9, n° 3	D2	R4		
23	Vente INumis 21/10/2009 (lot 91)	D2	R4		
24	Le Molay-Littry	D2	R4		
25	Musée Zurich (n° 270) : Colbert de Beaulieu 1970, fig. 9, n° 6	D3	1	R4	1
26	Vente Thirion été 1991 (n° 5)	D4	3	R3	
27	American Numismatic Society : Scheers 1972, fig. 11	D4		R4	
28	Vente Spink 7/10/1998 (lot 114)	D4		R4	
29	Vente France Numismatique 24/2/1984 (n° 1)	D5	1	R5	1
30	Belloy (Oise) : Colbert de Beaulieu 1970, p. 14, n. 49	D?	3	R?	3
31	Epiais-Rhus (Val-d'Oise) : Rebour 1981, p. 85	D?		R?	
32	Dangu (Eure) : Colbert de Beaulieu 1970, p. 10, n. 44	D?		R?	

Figure 2 - Coins identifiés pour les statères des *Parisii* appartenant à la classe II de Colbert de Beaulieu 1970.

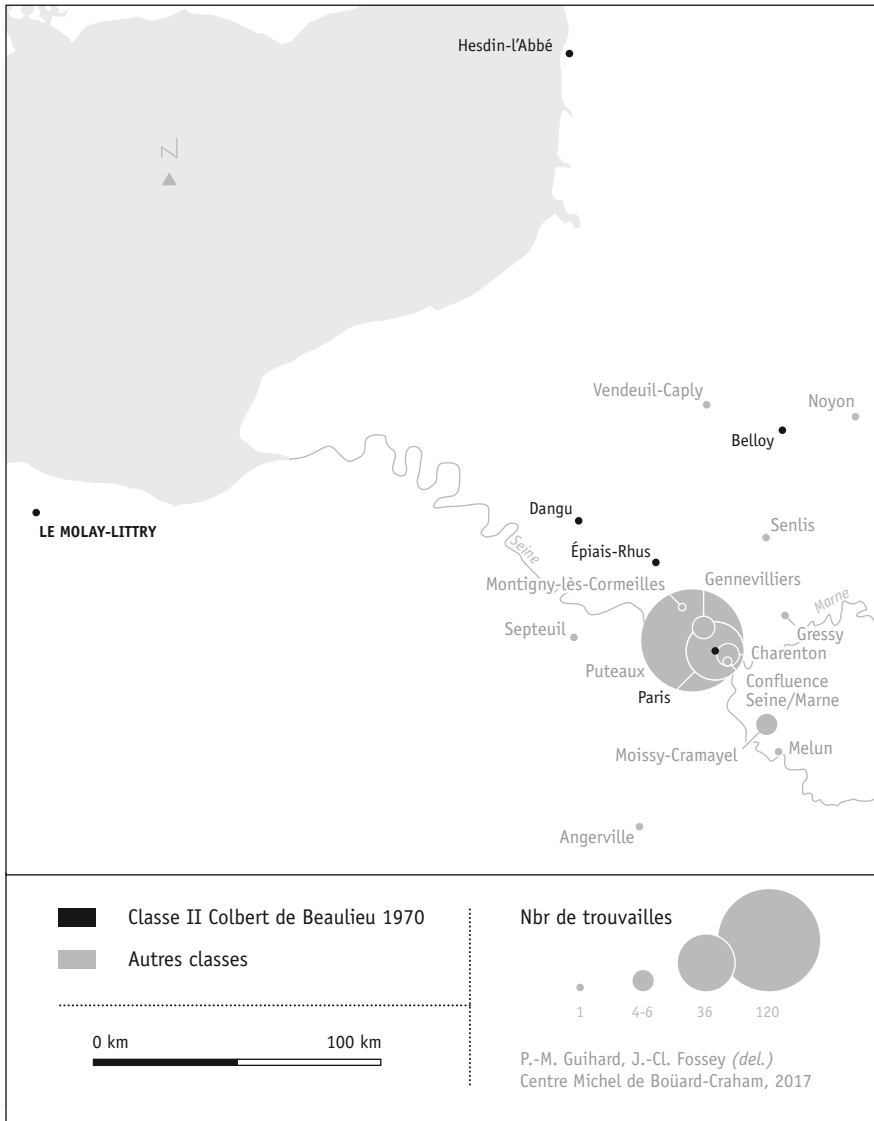


Figure 3 - Carte des découvertes de monnaies d'or des *Parisii* (ne prend en considération que les découvertes françaises).

Si l'on se reporte aux poids enregistrés par J. Sills, le type auquel se rattache notre statère semble également un peu plus léger¹⁶. On en déduira que quelques années séparent ce type des premières émissions. Une possibilité serait qu'il ait été émis au plus tôt à la fin du II^e siècle av. J.-C. ou seulement au début du siècle suivant, mais ce n'est qu'une conjecture en l'absence de contexte archéologique significatif. On remarquera – bien qu'un argument *ex silentio* ne puisse avoir qu'une faible valeur – que le trésor de Gennevilliers (Hauts-de-Seine), qui contenait dix exemplaires appartenant aux premières émissions des *Parisii*, n'en renfermait aucun du type appartenant à celui du Molay-Littry¹⁷.

La carte de répartition des espèces en or parisiennes montre qu'elles se concentrent sur le territoire attribué aux *Parisii* au I^{er} siècle av. J.-C. (dont le diocèse de Paris découlerait). Toutefois, en ce qui concerne plus spécialement les pièces du type de la nôtre, actuellement connu par cinq lieux de trouvaille, on note une dispersion légèrement plus décentrée, nord/nord-ouest de Paris (figure 3). Le statère du Molay-Littry s'avérerait alors comme un jalon de nouvelles découvertes périphériques intéressant. Un examen plus minutieux de la circulation des monnaies en or des *Parisii* montre que les découvertes jalonnent d'une façon très nette le cours de la Seine et de ses affluents. Au plan géographique, il existe un incontestable effet de proximité vis-à-vis des voies d'eau. Aussi peut-on penser que cette relation ne doit rien au hasard. Que dire alors des nombreuses séries en or qui ont vu le jour au II^e siècle av. J.-C. en amont mais aussi plus en aval de la Seine¹⁸ ? Elles aussi entretiennent un contact étroit avec le fleuve.

Le réseau fluvial de la Gaule, on le sait avec précision, a laissé une vive impression sur l'esprit des Anciens. L'image qui ressort est celle d'un « isthme » que l'on traversait au moyen d'un enchaînement serré de voies d'eau. Le tableau hydrographique que Strabon dressa dans sa *Géographie* est ici de très grande valeur :

« Les cours d'eau sont si heureusement distribués les uns par rapport aux autres qu'ils assurent dans les deux sens les transports d'une mer à l'autre, les marchandises ayant à peine à être voiturées par terre et toujours dans les plaines d'une traversée facile. Le plus souvent, on les transporte par les voies fluviales [...].¹⁹ »

Plus loin, il détaille avec pragmatisme la perception même que les Anciens avaient du réseau fluvial gaulois :

« Du Rhône, les marchandises passent dans l'Arar (la Saône), puis dans le Doubs, son affluent. Elles sont transportées ensuite par terre jusqu'au Séquanais (la Seine), d'où elles descendent par voie fluviale jusqu'à l'Océan, chez les Lexoviens et les Calètes. De là, une traversée de moins d'un jour les fait passer en Bretagne.²⁰ »

16. SILLS 2003, p. 280, fig. 98 (cl. 4a).

17. SCHEERS 1978 ; SILLS 2003, p. 370-371.

18. En particulier, la série des « globules à la croix » qui a généré un semis très dense de découvertes de la haute à la basse Seine (HASELGRÖVE 2009, p. 174-177, en part. fig. 1). La circulation des hémistatères « au loup » et « au sanglier », que l'on attribue aux Véliocasses et aux Aulerques Éburovices, est tout autant significative : les monnaies se concentrent le long de la Seine et de ses affluents (GUIHARD 2012a, p. 185-186 et fig. 1).

19. Strabon, IV, 1, 2.

20. Strabon, IV, 1, 14.

À travers ces descriptions, le géographe grec révèle un fait important : les cours d'eau constituent avant tout un formidable instrument commercial pour l'acheminement et la circulation des marchandises. Ainsi, en ne décrivant pas à proprement parler le cours physique des fleuves mais des lignes commerciales, il dévoile l'utilisation principale des voies d'eau²¹. D'une certaine façon, César lui-même ne manque pas de souligner l'intérêt économique de celles-ci. Dans le livre VII de la *Guerre des Gaules*, il utilise à plusieurs reprises, à propos des villes installées le long d'un cours d'eau, une expression (*qui negotiantur*) désignant la résidence en un lieu de Romains pour faire des affaires²². C'est le cas de *Cavillonum* (Châlon-sur-Saône)²³ et de *Cenabum* (Orléans)²⁴, respectivement sur la Saône et la Loire. On peut donc supposer que leur situation fluviale fut un facteur déterminant dans le développement de la présence de commerçants romains en Gaule. La précision avec laquelle Strabon évalue la navigation sur la Seine par rapport à d'autres fleuves n'est également pas dénuée d'intérêts :

« La distance à parcourir sur le Séquanas (la Seine) pour les bateaux qui assument le transport des cargaisons en provenance de l'Arar (la Saône) est à peine plus longue que les trajets correspondants sur la Loire et sur la Garonne.²⁵ »

Une telle estimation reposait à la fois sur une profonde connaissance du trajet et sur l'accumulation d'expériences de navigation qui étaient précisément susceptibles de retenir l'attention des commerçants.

Ces considérations permettraient dès lors de se demander si la circulation des monnaies en or des *Parisii* ne dépendait pas étroitement du réseau de communications fluviales et notamment des activités commerciales qui en découlaient. En d'autres termes, les caractéristiques de leur circulation ne sont-elles pas la preuve que le fleuve était un lieu de profit, un espace avec lequel les populations locales surent s'adapter par le développement de l'usage de la monnaie²⁶ ? Un tel déterminisme géographique ne saurait cependant constituer un argument définitif et on se gardera bien de le surinterpréter. Reconnaissons, à tout le moins, que les statères et quarts de statère des *Parisii* étaient utilisés dans un contexte particulier et, peut-être, par des personnes (comme des commerçants ?) qui avaient tout intérêt à recourir à l'outil monétaire.

Bibliographie

BARRIÈRE 1943 : P. BARRIÈRE, Lignes de terre et lignes d'eau d'après la Table de Peutinger, *REA*, 45, 1943, p. 91-105.

BAYET 1970 : J. BAYET, Idéologie et plastique : IV. Les statères des *Parisii* et les chevaux-dieux chez les Gaulois, *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 82-1, 1970, p. 15-41.

21. Dans la Table de Peutinger la perspective est similaire. Les fleuves qui y sont représentés ne sont pas à proprement parler des voies d'eau. En effet, leur cours ne correspond pas avec celui des rivières que nous connaissons. Ce sont des lignes commerciales qui sont avant tout décrites : BARRIÈRE 1943, p. 91-105 ; DE IZARRA 1993, p. 22-23.

22. ROSSIGNOL 2009, p. 36.

23. César, *BG*, VII, 42.

24. César, *BG*, VII, 3.

25. Strabon, IV, 3, 3.

26. Sur le sujet cf. GUIHARD 2012a ; 2012b, p. 118-130.

- BOUDET 1987 : R. BOUDET, À propos du dépôt d'or celtique de Tayac (Gironde), dans *Mélanges offerts au Docteur J.-B. Colbert de Beaulieu*, Paris, Léopard d'Or, 1987, p. 107-120.
- CARTER 1981 : G. F. CARTER, Comparaison of Methods for Calculating the Total Number of Dies from Die-Link Statistics, dans Ch. Carcassonne, T. Hackens (eds.), *Statistics and Numismatics (= Statistique et Numismatique)*, Strasbourg, 1981, p. 204-213.
- COLBERT DE BEAULIEU 1970 : J.-B. COLBERT DE BEAULIEU, *Les monnaies gauloises des Parisii*, Paris, Imprimerie nationale, 1970.
- DELESTRÉE, TACHE 2002 : L.-P. DELESTRÉE, M. Tache, *Nouvel atlas des monnaies gauloises. I. De la Seine au Rhin*, Saint-Germain-en-Laye, Éditions Commios, 2002.
- DHÉNIN 2000 : M. DHÉNIN, Une classe inédite des statères des Parisii, *BSFN*, 6, 2000, p. 101-103.
- FISCHER 1981 : B. FISCHER, Les monnaies gauloises du Musée Carnavalet, *Gallia*, 39, 1981, p. 181-194.
- FISCHER 1984 : B. FISCHER, Deux nouvelles monnaies des Parisii, *Cah. Num.*, 21, 80, 1984, p. 47-48.
- GORPHE 2009 : J. GORPHE, *Le trésor de Tayac*, Saint-Germain-en-Laye, Éditions Commios, 2009.
- GUIHARD 2012a : P.-M. GUIHARD, Alliance monétaire et activités fluviales chez les Véliocasses et les Aulerques Éburoniques entre les II^e et I^{er} siècles av. J.-C., *RBN*, 2012, p. 179-206.
- GUIHARD 2012b : P.-M. GUIHARD, *Monnaie et société chez les peuples gaulois de la basse vallée de la Seine. Recherches sur les usages monétaires d'une région entre le début du III^e et la fin du I^{er} siècle avant J.-C.*, Montagnac, Éditions Monique Mergoïl, 2012 (Protohistoire européenne, 14).
- HASELGROVE 1999 : C. HASELGROVE, The development of Iron Age coinage in Belgic Gaul, *NC*, 159, 1999, p. 111-168.
- HASELGROVE 2009 : C. HASELGROVE, Noughts and crosses: the archaeology of globules-à-la-croix, dans J. Van Heesch, I. Heeren (eds.), *Coinage in the Iron Age. Essays in honour of Simone Scheers*, London, Spink, 2009, p. 174-177.
- DE IZARRA 1993 : F. DE IZARRA, *Hommes et fleuves en Gaule Romaines*, Paris, Errance, 1993.
- LE DANTEC 1987 : J.-P. LE DANTEC, Contribution à l'étude de la classe II du monnayage des Parisii, dans *Mélanges offerts au Docteur J.-B. Colbert de Beaulieu*, Paris, Léopard d'Or, 1987, p. 561-564.
- LECLERCQ 1979 : P. LECLERCQ, Monnaies gauloises isolées du Pas-de-Calais et de la Marne, *Septentrion*, 9, fasc. 40, 1979, p. 48-49.
- LT : H. DE LA TOUR, *Atlas de monnaies gauloises*, Paris, E. Plon, Nourrit et c^{ie}, 1892.
- REBOUR 1981 : V. REBOUR, Inventaire des monnaies gauloises d'Épiais-Rhus (Val-d'Oise), *Bulletin archéologique du Vexin français*, 17, 1981, p. 83-89.
- ROSSIGNOL 2009 : B. ROSSIGNOL, Mourir à *Cenabum* pendant la Guerre des Gaules : *Fufius Cita*, dans F. CHAUSSON (dir.), *Occidents Romains. Sénateurs, chevaliers, militaires, notables dans les provinces d'Occident (Espagnes, Gaules, Germanies, Bretagne)*, Paris, Errance, 2009, p. 35-45.
- ROTH 1912 : B. ROTH, Ancient Gaulish coins, including those of the Channel Islands, *British Numismatic Journal*, 9, p. 1-80.
- SCHAEERS 1972 : S. SCHAEERS, Le monnayage d'or du peuple des Parisii, *Revue des Archéologues et Historiens d'Art de Louvain*, 5, 1972, p. 174-183.
- SCHAEERS 1977 : S. SCHAEERS, *Traité de Numismatique Celtique II. La Gaule Belgique*, Paris, Les Belles Lettres, 1977.
- SCHAEERS 1978 : S. SCHAEERS, Le trésor de Sarcelles, *RBN*, 124, 1978, p. 53-56.
- SILLON 2014 : Ch. SILLON, *L'or monnayé dans le Nord de la Gaule. Recherches sur les monnaies d'or frappées dans le Nord de la Gaule entre le III^e et le I^{er} siècle avant notre ère*, Thèse d'Histoire, Université d'Orléans, 2014, 817 p.
- SILLS 2003 : J. SILLS, *Gaulish and early british gold coinage*, London, Spink, 2003.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

TARIFS POUR 2018

Cotisation annuelle seule (sans le service du *Bulletin*)

Membres correspondants (France et étranger)	26 €
Membres titulaires	34 €
Étudiant (moins de 28 ans et avec justificatif)	2 €

Droit de première inscription 8 €

Abonnement au *BSFN*

Membres de la SFN

France	28 €
Étranger	34 €

Non membres de la SFN

France	40 €
Étranger	45 €

Vente au numéro 5 €

Changement d'adresse 1,50 €

Compte bancaire BRED Paris Bourse
Code BIC BRED FRPPXXX
N° IBAN FR76 1010 7001 0300 8100 3376 788

Chèques ou mandats à libeller en Euros. Les chèques bancaires en provenance de l'étranger doivent être libellés en euros, et impérativement payables sur une banque installée en France.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

Publication de la Société Française de Numismatique
10 numéros par an — ISSN 0037-9344
N° de Commission paritaire de Presse : 0515 G 84906

Société Française de Numismatique

Reconnue d'utilité publique

Bibliothèque nationale de France, 58 rue de Richelieu, 75002 Paris
<http://www.sfnumismatique.org> | sfnum@hotmail.fr

Un comité de lecture constitué par les membres du Conseil d'administration assure l'examen des correspondances des membres par deux rapporteurs avant publication.

Directeur de la publication : Catherine GRANDJEAN
Secrétaire de rédaction : Pierre-Olivier HOCHARD (pierre-olivier.hochard@univ-tours.fr)

Prépresse : Fabien TESSIER
Imprimerie France-Quercy – Mercuès

